

Accueil > Textes non codifiés > Ordonnance

Ordonnance n. 2.838 du 26/07/2010 modifiant l'ordonnance souveraine n° 707 du 3 octobre 2006 fixant le montant des droits applicables à l'occasion de l'accomplissement des formalités prévues par les textes organisant la protection de la propriété industrielle

(Journal de Monaco du 30 juillet 2010).

Vu la Constitution ;

Vu la [loi n° 606 du 20 juin 1955](#) sur les brevets d'invention, modifiée par la loi n° 625 du 5 novembre 1956 , et notamment son article 7 ;

Vu la [loi n° 607 du 20 juin 1955](#) sur les dessins et modèles, modifiée par la loi n° 623 du 5 novembre 1956 , et notamment ses articles 5, 6 et 6 bis ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.477 du 30 janvier 1957 relative aux modalités d'application des dispositions de la [loi n° 607 du 20 juin 1955](#) , modifiée par la loi n° 623 du 5 novembre 1956 , et notamment ses articles 7, 13 et 15 ;

Vu Notre [ordonnance n° 707 du 3 octobre 2006](#) fixant le montant des droits applicables à l'occasion de l'accomplissement des formalités prévues par les textes organisant la protection de la propriété industrielle ;

Article 1er .- (*Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 707 du 3 octobre 2006*).

Article 2 .- (*Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 707 du 3 octobre 2006*).

Article 3 .- La présente ordonnance entrera en vigueur dans un délai d'un mois suivant sa publication.